



**HAL**  
open science

## Les vestiges du temple de Lucq de Béarn

Philippe Chareyre

► **To cite this version:**

Philippe Chareyre. Les vestiges du temple de Lucq de Béarn. Bulletin du Centre d'Etude du Protestantisme Béarnais, 2018, 63, pp.7-10. hal-02173843

**HAL Id: hal-02173843**

**<https://hal.science/hal-02173843>**

Submitted on 2 Mar 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# LES VESTIGES DU TEMPLE DE LUCQ-DE-BÉARN

*Philippe CHAREYRE*



Les temples béarnais constituent un patrimoine original attaché à l'histoire particulière de ce petit pays autrefois souverain. Après avoir utilisé les églises sous un régime de simultaneum dans les années 1560, après l'interdiction du catholicisme en 1569, les protestants béarnais les adaptèrent à leur usage.

À Lucq, les comptes du trésorier de la communauté nous apprennent qu'en 1555 « maeste Henry de Barran » y prêche et fréquente l'abbaye Saint-Vincent. Or cet ancien jacobin fut parmi les premiers à adhérer et à professer les idées nouvelles du calvinisme dans la principauté béarnaise et devint pasteur de Nay puis de Pau en 1562.

Bien que doté d'un pasteur, Pierre Lémée, par les synodes de 1563 à 1567 auquel succéda le bouillant pasteur navarrais

Sans Tartas, Lucq devint l'un des foyers d'opposition à la politique de Jeanne d'Albret. En 1569, lors de l'occupation du Béarn par les troupes envoyées par le roi de France pour rétablir le catholicisme, Antoine Buisson et Bertrand Ponteto, pasteurs de Sainte-Marie et Oloron, sont exécutés dans les bois de l'Auronce, à Lucq, sur ordre de l'abbé de Sauvelade. Leurs corps, selon l'historien Nicolas de Bordenave, ayant été jetés dans un ruisseau, ils furent enterrés par des habitants du village, mais l'abbé de Sauvelade « *les fit désensevelir et conduire tous nuds au camp, où après avoir esté visitez et mauditz par les plus grands, furent jettez dedans le Gave* »<sup>1</sup>. Le 5 juillet est convoquée à Lucq sur ordre du roi de France, l'assemblée des Etats de

<sup>1</sup> Nicolas de Bordenave, *Histoire de Béarn et Navarre, (1517-1572)*, éd. Paul Raymond, Paris, 1873, p. 248.

Béarn qui met en place la nouvelle administration sous tutelle française. Mais, le mois suivant, Gabriel de Lorges comte de Montgomery, commandant de l'armée de secours vient y rétablir l'autorité de la reine Jeanne. Lucq bénéficie alors du ministère du pasteur Claude Clavel jusqu'en 1600. Après avoir étudié à Lausanne et Genève, il était devenu le secrétaire de Pierre Viret, compagnon de Calvin et principal réformateur du Béarn, dont il hérita de la robe et des sermons<sup>1</sup>.

Quarante ans plus tard, lorsque l'ordre des barnabites est introduit en Béarn pour y être avec les jésuites, le fer de lance de la reconquête catholique, il tente de récupérer l'église Saint-Vincent, mais va devoir attendre le rattachement à la France de 1620, pour retrouver l'usage des biens ecclésiastiques confisqués depuis 1569. L'introduction de cette congrégation fut réalisée par Zaccharie-Fortuné Colom d'origine béarnaise, accompagné d'un italien Maurice Olgiati. Ces deux personnages arrivent à Pau le 1<sup>er</sup> juillet 1608, puis se rendent à Oloron où l'évêque Arnaud I<sup>er</sup> de Maytie leur assigne la paroisse de Lucq-de-Béarn. À leur arrivée, ils érigent, dans une prairie un autel de fortune que l'évêque vient bénir<sup>2</sup>. Y assistent « *quelques protestants, habitués fidèles des prêches du ministre protestant, d'autres enfin, stupéfaits d'une telle nouveauté et ne sachant de quel côté se placer, finirent par se mettre dans les rangs. Les notables du parti hérétique, confus et plein de rage, se tenaient aux fenêtres de leurs maisons pour regarder* »<sup>3</sup>

Cette réintroduction ne se fait pas sans violence. Le père Colom raconte, dans une lettre au père Cavalcani, qu'« *à certains moments, nous nous attendions au martyre et nous nous y préparions mutuellement par une*

*bonne confession* »<sup>4</sup>. Violence qui touche aussi les protestants puisqu'en cette même année 1608, Lucq est aussi le lieu de l'assassinat de Théophile Martin, ministre de Pardies « *tué au chemin public, près Bordenave, de Som de Luc* »<sup>5</sup>. Le pasteur de Lucq qui fait face à cette offensive est le béarnais Pierre Mulez, formé à Orthez et Montauban, qui dessert Lucq de 1606 à 1617.

Au provisoire et fragile sanctuaire champêtre succéda l'ancien réfectoire, seul vestige encore debout de l'ancien monastère<sup>6</sup>. Puis les barnabites essayèrent de récupérer l'église de Saint-Vincent-de-Lucq qui avait été transformée en temple<sup>7</sup>. Une transaction intervient le 29 septembre 1608, en présence de Bernard de Larquer, vicaire de Lucq entre les catholiques et les protestants, les premiers « *fasen lour offre de lour far bastir un autre temple en talle part et locq qui bon lour semblara et so à lous propis despens* »<sup>8</sup>. Cet accord reprenait un précédent tenté en 1575, lorsque le jeune Henri de Navarre était repassé momentanément au catholicisme après la Saint-Barthélemy, qui n'avait jamais abouti<sup>9</sup>.

Cette fois ils s'entendent sur un emplacement de onze cannes de longueur et quatre cannes et demi de largeur, acquis pour le prix de 120 francs consistant en « *une place de maison et un tros de casau qui es au darrer dequere apperade carrere de Bourneau appartenente à Nabarrine de Larquer et Joan de Saint-Martin, son fils, que confronte per part de davan ab carrere publique, per l'un coustat ab maison et casau de Marquese, per*

<sup>1</sup> Albert Sarrabère, *Dictionnaire des pasteurs basques et béarnais XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> s.*, C.E.P.B., Pau, 2001, p. 86.

<sup>2</sup> Abbé Poeydavant, *Histoire des troubles survenus en Béarn dans le XVI<sup>e</sup> et la moitié du XVII<sup>e</sup> siècle*, Pau, Tonnet, 1819, pp. 21-22

<sup>3</sup> Victor Dubarat, « Les barnabites en Béarn au XVII<sup>e</sup> siècle » *Mélanges de bibliographie et d'histoire locale*, Pau, 1904, p. 268-269.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 255. Colom précise aussi que « *les hérétiques poussaient la malveillance contre les missionnaires catholiques jusqu'à censurer non seulement leurs doctrines mais encore leur langage, leur accent et leurs gestes* ».

<sup>5</sup> A.D.P.A., GG 16, Lucq, le 27 mars 1608.

<sup>6</sup> Abbé Poeydavant, *op. cit.*, p. 21-22

<sup>7</sup> Daniel Bourrouilh, Lucienne Couet-Lannes, Georges Fabre, Françoise-Claire Legrand, *Lucq-de-Béarn : l'église St-Vincent*, Amis des Eglises anciennes du Béarn, Pau, p. 11.

<sup>8</sup> A.D.P.A., FF 5, Lucq-de-Béarn

<sup>9</sup> Le 14 mai 1575, un accord avait été conclu entre la commune de Lucq et Bernard de Cobrio, cagot de Vielleségure. Victor Dubarat, « Les barnabites en Béarn au XVII<sup>e</sup> siècle », *op. cit.*, p. 234.

*L'autre coustat ab maison de Saint-Martin et per lo darrer ab lou casan de lad. place de Faurie*<sup>1</sup>. Au terme de cet accord, la construction est réalisée très rapidement, selon le père Colom dans sa relation adressée au supérieur général :

*« On se mit immédiatement à l'œuvre avec ardeur : les uns apportaient le bois, les autres les pierres, celui-ci fournissait les chevaux, celui-là les voitures, d'autres offraient de grandes sommes d'argent pour acheter la chaux et les matériaux nécessaires. Tout cela se fit si promptement que le temple fut achevé en peu de temps et en tous points conforme au désir des ministres. Je ne saurais vous décrire le concours extraordinaire de tous les habitants d'alentour et des pays éloignés, lorsqu'on apprit la cérémonie de réconciliation de l'église paroissiale : cette église, bien que très vaste, ne put suffire à une affluence si considérable et un grand nombre d'assistants durent rester dehors. Dans l'impossibilité où ils étaient d'entendre la parole de Dieu, ils voulurent du moins témoigner de leur respect pour celui qui l'annonçait, par une attitude pleine de piété »*<sup>2</sup>.

Pour faire oublier les violences et légitimer l'introduction de leur congrégation de fondation italienne et vaincre la résistance qui leur est opposée, les barnabites vont par ailleurs mettre en scène le fameux épisode miraculeux des aboyeurs arrivé à Lucq en 1610<sup>3</sup>. C'est un cas d'exorcisme destiné à montrer la supériorité du catholicisme dans la lutte contre le Malin. Les possédés, le plus souvent des femmes, victimes des sorcières du lieu, refusaient d'entendre la messe, et lorsqu'on les y conduisait de force, ils aboyaient au moment de l'élévation. Le père barnabite Maurice Ogliati les guérit en leur imposant les reliques de Charles Borromée, le saint de la Réforme catholique italienne, qui incarne le modèle du nouveau prélat défini par le concile de Trente. À côté du récit édifiant, des explications de l'aboïement ont été avancées ; elles sont

anthropologiques reposant sur la survivance d'anciennes pratiques préchrétiennes, ou bien médicales suggérant la consommation accidentelle d'ergot de seigle ; d'autres y ont pu voir un signe de défi ou de résistance face au retour des religieux dans la localité qui ne s'est pas effectuée sans tensions.

Toutefois, le synode protestant du Béarn obtient par un arrêt du conseil du 22 décembre 1613 que l'évêque d'Oloron et « les moynes de St Paul decolé » soient deboutés de leurs prétentions à récupérer les biens de l'abbaye de Lucq et de Sainte-Christine du Somport. C'est seulement le 28 octobre 1620, à l'occasion de la restitution des biens ecclésiastiques imposée par Louis XIII, que les barnabites seront solennellement mis en possession de l'abbaye.

Ce processus se généralise après 1620, mais de manière moins favorable pour les protestants qui ne peuvent plus négocier le transfert de leur lieu de culte. Un décompte effectué en 1664 par l'intendant Claude Pellot ne mentionne que 66 temples (86 selon les chiffres donnés par les protestants), dont 34 où il n'y a pas de ministres « qui sont des annexes et quasi abandonnés ». Les temples béarnais du XVII<sup>e</sup> siècle ont quasiment tous été détruits, et les démolitions les plus spectaculaires, comme celle du temple d'Osse-en-Aspe soigneusement mise en scène, sont les conséquences de la révocation de l'édit de Nantes. Mais en Béarn, cet édit a été précédé de mesures restrictives comme la fermeture de quinze temples en février 1685 par l'intendant Foucault qui appela ensuite les régiments de dragons, provoquant un grand nombre d'abjurations collectives.

L'année terrible de 1685 ne doit pas faire oublier l'édit spécifique au Béarn de 1668 qui prépare la Révocation. Présenté par le roi comme une « loy generale, claire, nette et absoluë » pour les catholiques et les protestants, ayant pour objectif de régler « tous les differens qui sont

<sup>1</sup> A.D.P.A., FF 5 Lucq-de-Béarn.

<sup>2</sup> Victor Dubarat, « Les barnabites en Béarn au XVII<sup>e</sup> siècle » *op. cit.*, p. 267-268

<sup>3</sup> Christian Desplat, *Sorcières et diables en Gascogne (fin XIV<sup>e</sup> – début XIX<sup>e</sup> siècle)*, Pau, Marrimpouey, p. 50-52.

cy-devant survenus sur ce sujet entre eux, et qui pourront encores survenir cy-après, et dont les uns et les autres ayent sujet de se contenter », il maintient le culte à Osse-en-Aspe, Pau et Oloron que le parlement de Navarre voulait supprimer, mais réduit en contrepartie le nombre de lieux de culte à 20 et applique au Béarn non pas l'édit de Nantes auquel il n'était pas assujéti car souverain lorsqu'il fut pris, mais les mesures restrictives à ce dernier prises depuis l'année 1659<sup>1</sup>.

Cette offensive menée contre les protestants béarnais était portée par un lobby catholique à la tête duquel se trouvait le président du parlement de Navarre Thibaud de Lavie, mais aussi les conseillers de Casaux et de Claverie, les évêques de Lescar et Oloron, les jésuites et les barnabites.

Le temple de Lucq qui aurait pu faire partie du train de suppression de 1668 avait ainsi déjà été fermé, à la suite des mesures restrictives entamées par le parlement de Navarre à l'encontre des protestants béarnais et qui avaient suscité l'intervention royale de 1668. Ainsi, un arrêt du parlement de Navarre du 21 juillet 1662 avait interdit l'exercice du culte protestant à Lucq-de-Béarn. Cette décision était intervenue à la demande des barnabites, malgré l'accord de 1608, sous le prétexte que la cloche et les matériaux du temple provenaient des ruines de l'ancienne église et parce que les protestants ne représentaient pas plus de dix familles selon les termes de l'édit de Nantes<sup>2</sup>. L'édit de 1668 vient confirmer cette fermeture et la fin du culte protestant à Lucq, car il fait « deffences très expresse ausdits ministres de faire ledit exercice public ny particulier ailleurs soit par forme d'annexe ou autrement, en quelque sorte et manière que ce soit ».

Le temple est alors désaffecté, l'édit de 1668 ne prévoyant pas la destruction mais la fermeture et la vente par la communauté elle-même. Il fut est très vraisemblablement transformé en grange, ce qui lui valut de survivre aux destructions de 1685. Il se trouve toujours sur une propriété privée. Son état de ruine actuel est probablement dû à un incendie intervenu ultérieurement. Les trois pans de mur qui subsistent construits en pierre, la présence de nombreux corbeaux sans doute destinés à soutenir une galerie, de même que le travail particulier de la fenêtre qui ne sont pas sans rappeler ceux des vestiges du temple d'Araujuzon, viennent conforter l'identification de ces ruines.



<sup>1</sup> Philippe Chareyre, « 1668, l'édit de Nantes est introduit en Béarn », *Entre institutionnalisation, répression et Refuge : le protestantisme français au XVII<sup>e</sup> siècle (1598-1715)*, actes du colloque d'Angers 21-23 juin 2017, à paraître dans la revue *XVII<sup>e</sup> siècle*, PUF, 2018.

<sup>2</sup> Élie Benoît, *op.cit.*, Pièces, p. 103, 106.